

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE L'ACTION DE FORMATION Accompagnement à la VAE

ORGANISATION :

E-learning

DUREE :

24h réparties sur 120 jours

PRE-REQUIS

Posséder un avis de
recevabilité favorable

Ce parcours d'accompagnement met en œuvre une pédagogie ludique accessible quel que soit le niveau initial de l'apprenant. Il a été développée par des professionnels du secteur.

L'action de VAE a pour objectif l'acquisition de tout ou partie d'une certification. Dans ce cadre, le prestataire s'engage à accompagner le bénéficiaire dans la préparation de la validation des acquis de l'expérience .

PROFIL DU STAGIAIRE

La procédure VAE est ouverte à toute personne qui justifie d'une expérience significative en lien direct avec la certification visé. Toute expérience peut être valorisée : professionnelle, bénévole, personnelle ...

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Faire reconnaître ses compétences professionnelles
- Valider l'expérience acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole
- Obtenir une certification reconnue par l'État
- Évoluer professionnellement et développer son employabilité

CONTENUS

Module 1 - Cadre de l'accompagnement

- Qu'est-ce que la VAE ?
- En quoi consiste l'accompagnement VAE ?
- Qu'est-ce que le Diplôme d'Etat ... ?
- Qu'est-ce que le référentiel ?
- Qu'est-ce que le livret 2 ?
- En quoi consiste l'épreuve orale ?

Module 2 - Le référentiel

- Comprendre le référentiel
- S'approprier le référentiel

Module 3 - Retour réflexif sur sa pratique

- Lister chronologiquement les grandes étapes de sa vie
- Se remémorer son vécu professionnel
- Mettre en relation son expérience avec les unités professionnelles

Module 4 - Restitution simplifiée du Dossier de VAE

Module 5 - Aide à la rédaction du Dossier de VAE

- Espace de rédaction en ligne

Module 6 - Préparation à l'épreuve orale

- En quoi consiste l'oral ?
- Comment se présenter au jury ?
- Comment échanger avec le jury
- Activités Résumer son dossier de VAE



- Activités Connaître son dossier de VAE
- Activités Rédiger sa présentation
- M'entraîner à l'oral

FORMATEURS

Responsable pédagogique : Corinne RIOL

Consultante et formatrice dans le secteur médico-social

Formation des intervenants

Membre du jury du DEAES

Accompagnement VAE Diplômes du médico-social

Accompagnement à la démarche qualité

Évaluatrice externe des ESSMS habilitée par l'ARS

Responsable d'un organisme de services à la personne durant huit années

Master en Sciences Humaines

Formation Accompagnement aux certifications par la VAE

Accompagnatrice VAE : Anne-Marie LESPRIT

Consultante et formatrice dans le secteur médico-social

Accompagnement à la démarche qualité

Évaluatrice externe des ESSMS habilitée par l'ANESM

Ancienne responsable d'un organisme de services à la personne

Titre professionnel gestionnaire des ESSMS

Formation Accompagnement aux certifications par la VAE

Accompagnatrice VAE : Élise VIDAL

Formatrice multimédia

Master II Humanités numériques

Licence Sciences du langage

L2 Psychologie

Formation Accompagnement aux certifications par la VAE

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Modalités techniques Plateforme de formation accessible en full web (sans téléchargement) avec un identifiant et un mot de passe – Parcours de formation personnalisé permettant à l'apprenant d'évoluer à son rythme –
- Modalités pédagogiques – Visios - Apports théoriques : diaporamas, vidéos, quiz ... - Documentation et pistes bibliographiques - Appels téléphoniques personnalisés début et fin de parcours de formation (présentation du dispositif de formation, explicitation des objectifs pédagogiques, expression des attentes et représentations des stagiaires, évaluation de la formation) - Livrets pédagogiques - Tutorat en ligne, via une boîte mail ou par téléphone. Toute demande du bénéficiaire de la formation est traitée dans les 48 heures
- Modalités particulières de la formation à distance Article L6353-1 modifié par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 –art. 5 « ... la formation peut être séquentielle. Elle peut s'effectuer en tout ou partie à distance, le cas échéant en dehors de la présence des personnes chargées de l'encadrement. Dans ce cas, le programme ... précise : 1° La nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser ; 2° Les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte ou à distance ; 3° Les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique mis à disposition du stagiaire. » Décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatif aux formations ouvertes à distance Doit être précisé dans le programme : « les compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation ; les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont

tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action. » Ces dispositions légales sont reprises dans le Protocole individuel de formation établi pour chaque stagiaire afin de porter à sa connaissance les conditions de réalisation de l'action de formation : calendrier, modalités pédagogiques, moyens et délais d'assistance, durée estimée et mode d'évaluation.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION & D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Évaluations régulières de la bonne compréhension des notions clés de l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.